



Quels sont les cotisations, les prestations et les conditions de votre retraite complémentaire IRCANTEC ?

COTISATIONS

Jusqu'en 2014, pour savoir si un salarié relevait de l'Agirc-Arrco ou de l'IRCANTEC, la nature juridique de l'employeur était observée (IRCANTEC si publique, Agirc-Arrco si privé).

Depuis 2014, c'est la nature du contrat de travail qui prime, sans remise en cause des affiliations existantes (les salariés déjà affiliés à l'IRCANTEC le restent jusqu'à la résiliation de leur contrat de travail, même si contrat de travail de droit privé).

Sur le plan pratique, il convient de demander une fiche de paie, qui permettra également de connaître l'assiette de cotisation qui peut être, pour cette caisse, différente de l'assiette de Régime général.

En effet, la base de cotisation ne comprend pas : les éléments de rémunération à caractère familial, les prestations familiales, les indemnités représentatives de frais, etc.

D'autre part, certaines professions présentent des particularités (présentées ici de manière synthétique et non exhaustive) :

	Assiette (% âge de la rémunération)
Praticien Hospitalier (PH) sans activité libérale	100 %
PH avec activité libérale	2/3
PH temps partiel, praticien contractuel temps plein et attaché temps plein	80 % en 2013, 90 % en 2014, 100 % depuis le 1/1/2015
Praticien contractuel temps partiel et attaché	2/3

		Taux contractuels (ou taux théoriques)	Taux d'appel (125 %)
TA : Salaire limité au Plafond de la Sécurité sociale	2015	5,28 % (E : 3,168 % S : 2,112 %)	6,60 % (E : 3,96 % S : 2,64 %)
	2016	5,44 % (E : 3,264 % S : 2,176 %)	6,80 % (E : 4,08 % S : 2,72 %)
	Depuis 2017	5,60 % (E : 3,36 % S : 2,24 %)	7,00 % (E : 4,20 % S : 2,80 %)
TB : Salaire supérieur au Plafond de la Sécurité sociale, dans la limite de 8 PASS	2015	15 % (E : 9,74 % S : 5,26 %)	18,76 % (E : 12,18 % S : 6,58 %)
	2016	15,28 % (E : 9,88 % S : 5,40 %)	19,10 % (E : 12,35 % S : 6,75 %)
	Depuis 2017	15,60 % (E : 10,04 % S : 5,56 %)	19,50 % (E : 12,55 % S : 6,95 %)

PRESTATIONS ET CONDITIONS

Nombre de points

Cotisation contractuelle/Prix d'achat du point (appelé Salaire de Référence) : **5,735 €** (contre 2,896 en 2008).

Majoration pour enfants élevés

- 10 % pour 3 enfants ;
- 15 % pour 4 enfants ;
- 20 % pour 5 enfants ;
- 25 % pour 6 enfants ;
- 30 % pour 7 enfants et plus.

Coefficient d'anticipation

L'éventuel coefficient d'anticipation est calculé de la même manière que pour l'Agirc-Arrco.

Salariés contractuels du secteur public

➤ Majoration de retraite (0,625 % et 0,75 %/ trimestre)

Les trimestres d'ajournement au-delà de l'âge d'ouverture des droits (entre 60 et 62 ans suivant les générations) et au-delà du nombre de trimestres requis pour l'obtention d'une retraite de base à taux plein (voir Régime général), entraînent une majoration de 0,625 % par trimestre.

Les trimestres d'ajournement au-delà de l'âge où la décote s'annule (entre 65 et 67 ans suivant les générations) entraînent une majoration de 0,75 %/trimestre.

➤ Retraite

Nombre de points acquis x Valeur du point (**0,55553 €**/an en 2025)
x Coefficient d'anticipation.

La valeur du point était de **0,44 €**/an en 2008.

➤ Réversion : 50 %

Le conjoint survivant ne doit pas être remarié; avoir au moins 50 ans ou 2 enfants de moins de 21 ans ou majeur infirme à charge au moment du décès; et avoir été marié au moins 2 ans avant que l'affilié ait atteint 55 ans (ou ait cessé ses fonctions relevant de l'IRCANTEC) ou

avoir été marié au moins 4 ans. Cette condition de durée n'est pas exigée s'il existe au moins un enfant né du mariage ou si l'affilié était, après son mariage, titulaire d'une pension d'invalidité.

Pour le calcul de la réversion, il n'est pas tenu compte de l'éventuel abattement pour départ anticipé.

IRCANTEC:
www.ircantec.retraites.fr

www.amphitea.com



RETRAITE
RETROUVEZ NOS
FICHES PRATIQUES